



**HAL**  
open science

**Conflits spatiaux et jeux d'acteurs au Maputaland  
(KwaZulu-Natal, Afrique du Sud), entre conservation  
d'un patrimoine naturel et développement  
communautaire**

Sylvain Guyot, Benoit Rey

► **To cite this version:**

Sylvain Guyot, Benoit Rey. Conflits spatiaux et jeux d'acteurs au Maputaland (KwaZulu-Natal, Afrique du Sud), entre conservation d'un patrimoine naturel et développement communautaire. Rencontres scientifiques franco-Sud-Africaines de l'innovation territoriale, Jan 2002, Grenoble - Avignon, France. pp.18. halshs-00749401

**HAL Id: halshs-00749401**

**<https://shs.hal.science/halshs-00749401>**

Submitted on 7 Nov 2012

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Colloque Recompositions territoriales, confronter et innover, Territorial restructurings, comparisons and innovations. Proceedings of the French-South African meeting on territorial innovation. Actes des Rencontres franco-sud-africaines de l'innovation territoriale janvier 2002**

***Partie II Villes secondaires, confins et métropoles : l'innovation au cœur ou à la périphérie ?***

**Sylvain GUYOT et Benoit REY (IRD) :**

***Conflits spatiaux et jeux d'acteurs au Maputaland (KwaZulu-Natal, Afrique du Sud),***

***entre conservation d'un patrimoine naturel et développement communautaire***

## **Conflits spatiaux et jeux d’acteurs au Maputaland, entre conservation d’un patrimoine naturel et développement communautaire (KwaZulu-Natal, Afrique du Sud)**

**Sylvain GUYOT** Doctorant IRD ; Lecturer Université du Zululand, ATER Grenoble II  
[sylvainafrika@free.fr](mailto:sylvainafrika@free.fr)

**Benoît REY** Enseignant, Stagiaire IRD  
[benoitrey@yahoo.co.uk](mailto:benoitrey@yahoo.co.uk)

**Résumé:** Le Maputaland se situe au nord est de la Province du KwaZulu-Natal en Afrique du Sud, en position littorale (Océan Indien). Cette région subtropicale dispose d'un patrimoine naturel d'une très grande richesse. Elle fait l'objet depuis une centaine d'années de plusieurs modalités de conservation. La proclamation des réserves s'est souvent faite aux dépens des communautés autochtones "sous-développées". La ségrégation spatiale d'apartheid a individualisé des zones blanches aménagées et des zones noires délaissées. L'objectif de la période post-apartheid est de réparer les erreurs du passé tout en valorisant ce patrimoine naturel comme un élément de développement local. La réalité est plutôt aux conflits entre acteurs du passé et acteurs du présent, entre niveau national, niveau local et reconnaissance internationale (Unesco), entre différentes stratégies de développement, dirigistes ou participatives. Cet article tente de faire le point sur l'évolution des structures de gestion de l'espace au Maputaland sur le long terme afin de mieux comprendre les conflits du présent, à travers deux études de cas.

### **Abstract:**

Maputaland is situated in the North-East of KwaZulu-Natal in South Africa along the Indian Ocean coast. That subtropical area has a very rich natural heritage. For a hundred years, it has been the subject of several conservation assessments. The proclamation of reserves has often been done at the expenses of the "under-developed" native communities. The spatial apartheid segregation has individualised white developed areas and black neglected ones. The aim of the post-apartheid period was to repair the wrongs of the past while enhancing that natural heritage as an element of touristic development. The reality is more a question of conflicts between stakeholders of the past and stakeholders of today, between the national level, the local level and the international recognition (UNESCO), between different development strategies, either interventionist or participative. That article tries to have an update on the evolution of the space management in Maputaland on a long time period so as to better understand the conflicts of today through two case studies.

### **Introduction**

Si l’on veut étudier le rapport entre gestion du patrimoine et développement dans les zones tropicales, le patrimoine naturel semble important à prendre en considération. Cela est particulièrement pertinent en Afrique du Sud, pays dont la réputation tient principalement à sa richesse et sa diversité écologique. Certes, ce pays n’est pas strictement "tropical" ; néanmoins le Maputaland présente un climat subtropical humide, avec des étés chauds et humides et des hivers doux et relativement secs.

Le Maputaland (**figure 1**), entre les systèmes de lacs de St Lucia au sud, Kosi Bay au nord (frontière du Mozambique) et Ingwavuma à l’ouest (frontière du Swaziland) présente une côte dunaire à lacs et estuaires combinée à de nombreux autres écosystèmes<sup>1</sup>. Cette richesse naturelle a donc fait l’objet depuis une centaine d’années de plusieurs modalités de conservation.

En fait, la proclamation des réserves s’est souvent faite aux dépens des communautés autochtones. Le pouvoir local traditionnel, contrôlé par les autorités traditionnelles est donc très méfiant envers la conservation qui a jusqu’à présent empêché l’exploitation traditionnelle des ressources naturelles. L’organisme actuel de gestion de la nature - le KZN-Wildlife - tente comme toute la société sud-africaine, de se réformer et de s’adapter à la "nouvelle donne" politique post-apartheid. Une toute nouvelle relation essaie donc de voir le jour entre l’administration provinciale du KZN-Wildlife et les population locales pour la gestion de leur patrimoine naturel et les bénéfices

---

<sup>1</sup> De l’océan vers l’intérieur des terres: côte dunaire forestière, lacs, prairies, plaines d’inondation, *sandforest*...

qu’elles pourraient en tirer. Afin de mettre ce processus en lumière, nous débutons avec un arrière-plan de géographie historique nécessaire à la compréhension des conflits se déroulant au Maputaland sur le long terme. Nous montrons ainsi la césure entre les époques de la colonisation et de l’apartheid (1850-1994) et la période post-apartheid a priori créatrice de changement (après 1994). La période ante-1994 se résume par une politique de conservation autoritaire, d’annexion des terres au pouvoir de Pretoria, et de mise en place d’un système politique dual : la province "anglaise" (le Natal) et le bantoustan (le KwaZulu) tout en parrainant un système de chefferie traditionnelle encadrant les communautés. La période post-1994<sup>2</sup> tente quant à elle de réparer les erreurs du passé, tout en complexifiant une réalité déjà compliquée.

Puis en passant à l’échelle plus locale, nous étudions deux cas dissemblables de conflits fonciers. Celui de Dukuduku State Forest (au sud-est du Maputaland) montre comment un espace habité par une communauté considérée comme illégale et destructrice s’est fait exclure du statut de Patrimoine Mondial de l’Humanité attribué *au Greater Saint Lucia Wetlands Park* (GSLWP) en 2000. Le cas de la communauté de Mbangweni (au nord-ouest), située plus dans l’intérieur des terres, montre le succès de cette communauté dans sa requête foncière, mais pose quelques interrogations quant à l’avenir du complexe *Ndumo Game Reserve- Tembe Elephant Park* et aux projets de développement de la zone.

## **1. L’évolution des structures de gestion de l’espace au Maputaland (1850-2001)**

L’analyse de la période suivant les années 1850 est essentielle pour arriver à bien saisir la complexité des relations existant entre la protection de la nature, les évolutions politiques et les destinées communautaires en Afrique du Sud, notamment au KwaZulu-Natal. La géographie de la région est profondément marquée par son histoire. La situation observée en 2001 est réellement complexe, et le recours à la géographie historique est indispensable pour pouvoir décrypter les conflits ouverts ou latents actuels, qui ne sont que les échos d’autres événements du passé.

Les grandes divisions spatiales et les groupes d’acteurs étudiés se mettent en place pour la plupart avant la fin de l’apartheid en 1994 (1.1.). Le début de la période post-apartheid (1994 à 2001) comporte plusieurs tentatives de gestion de cet héritage difficile fait d’un mélange d’incompréhension entre la cause environnementale et le développement communautaire, sur fond de rivalités politiques de nature diverse (1.2.).

### **1.1. De la colonisation anglaise à l’apartheid 1850-1994**

Les différentes zones de peuplement ethnique et les principales formes d’utilisation de l’espace se font principalement entre 1850 et 1948 (1.1.1.). Après cette date, la politique d’apartheid va contribuer à formaliser et rigidifier les structures en place, qui vont devenir des enjeux de pouvoir et de conflits (1.1.2.).

#### **1.1.1. Positionnements ethniques et premières tentatives de conservation 1850-1948**

##### *Positionnements zoulous, anglais et afrikaners*

Le Maputaland est une région historique (ethnie Thonga au nord, à la frontière avec le Mozambique, alors que le reste de la province est zoulou) et géographique (plaine littorale subtropicale et côte dunaire), qui tire son nom de Maputa, l’ancien nom de la ville de Manguzi. Les Thonga sont plutôt des pêcheurs que des cultivateurs ou des guerriers. Les deux concentrations de populations Thonga se localisent en retrait du littoral, de part et d’autre des nombreux lacs d’eau douce formés et dans l’intérieur des terres près de la rivière Pongola. A la frontière du Swaziland, sur les montagnes Lebombo, l’ethnie Swazi prend le pas sur l’ethnie Thonga<sup>3</sup>.

---

<sup>2</sup> 1994 est choisie comme référence par l’élection de Mandela (ANC) à la présidence de la république. C’est aussi la date de promulgation de la démocratie.

<sup>3</sup> AFRA, 1990

## “Rencontres de l’innovation territoriale”

Au début du XIX<sup>e</sup> siècle les Zoulous cherchent à s’emparer des terres des Thongas, qui acceptent en 1820 de payer un tribut au roi zoulou en échange de sa protection. Ceci signifie que la famille royale zoulou est alors responsable de la nomination des chefs traditionnels de la région et en particulier de la plus puissante famille de Tembe, dont le territoire s’étend de la rive est de la rivière Pongola à l’océan indien et de la frontière mozambicaine au nord de St Lucia.

Au même moment, des fermiers blancs de langue afrikaner se sont installés sur les hautes terres du Natal et du Transvaal de l’Est<sup>4</sup> dans les années 1840-1850 au terme du "grand Trek", et après avoir fondé l’éphémère république de Natalia. Il est resté de ce rêve d’ouverture des républiques Boers sur l’océan indien une sorte de tradition récréative qui consistait à descendre en convoi pêcher aux environs de St Lucia. A la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, certains de ces Afrikaners ont construit des maisons et se sont installés à demeure à St Lucia, fondant ainsi un village de pêcheurs. Mais les Anglais, responsables de la colonisation du Natal dans les années 1850, ont aussi tenu à affirmer leur présence et leur autorité en ce lieu.

La colonisation fait donc son apparition au Maputaland avec les Portugais au nord, qui contrôlent Lourenço Marques (Maputo) et les Anglais au sud qui contrôlent la province du Natal. Ces derniers, après bien des déboires, finissent par conquérir le Zululand dans les années 1850. Le Maputaland devient alors un enjeu stratégique entre Anglais et Portugais. Il est finalement partagé en 1875 sous l’autorité du président français Mac Mahon, entre les sphères d’influences portugaise et anglaise. La frontière, typiquement coloniale, est une ligne ouest est tracée au niveau du parallèle 26°52’ de latitude sud, qui sépare population et paysage similaires. C’est dans le même temps que l’assimilation des Thonga au royaume zoulou deviendra effective, facilitée par l’annexion du grand Zululand dans la colonie du Natal par les Anglais en 1897, et surtout par le départ massif des hommes thonga vers les mines du Transvaal.

En 1904, la *Zululand Delimitation Commission* décide de sélectionner des terres du "grand Zululand<sup>5</sup>" pour les attribuer à des colons blancs, décision confirmée par le *Land Act* de 1913. La meilleure terre agricole du Maputaland est celle qui borde la rivière Pongola (figure 4). Elle a été réservée pour un éventuel peuplement européen<sup>6</sup>, mais aucun Blanc n’est réellement venu s’installer dans cette plaine alluviale. C’est une région extrêmement chaude avec le plus fort taux de paludisme d’Afrique du Sud et où le choléra connaît actuellement un important regain.

### *La proclamation des premières réserves et les expropriations consécutives à celles-ci*

Les populations zoulou et thonga vivaient en véritable symbiose avec leur environnement direct, comme nous le montre le principe "d'ubuntu", qui (dans l’humanisme africain) implique que la communauté toute entière utilise et préserve les ressources naturelles données par Dieu. Ainsi attend-on de chacun des membres qu’il utilise les ressources naturelles pour le bénéfice de sa famille et de la communauté toute entière. Ainsi, ce fut au XVIII<sup>e</sup>, que les premières formes de protection de la nature virent le jour, comme ce fut le cas sous le règne du chef Shaka Zulu, entre les rivières *Black Mfolozi* et *White Mfolozi*, cet espace étant exclusivement réservé à la chasse royale<sup>7</sup>. Et ce ne fut qu’avec l’arrivée des Européens en Afrique du Sud que la terre acquit un tout autre sens et devint l’objet de commerce et de trafics<sup>8</sup>.

---

<sup>4</sup> actuel Mpumalanga

<sup>5</sup> Le grand Zululand comprend donc le Maputaland, et donc le Thongaland, qui correspond plus strictement au district “ Ingwavuma ” débordant un peu sur le district Ubombo (figure 2).

<sup>6</sup> TURTON, 1982, in SPP REPORTS, 1983

<sup>7</sup> ERSKINE (John), 1990.

<sup>8</sup> MAGI (L. M.), 1999

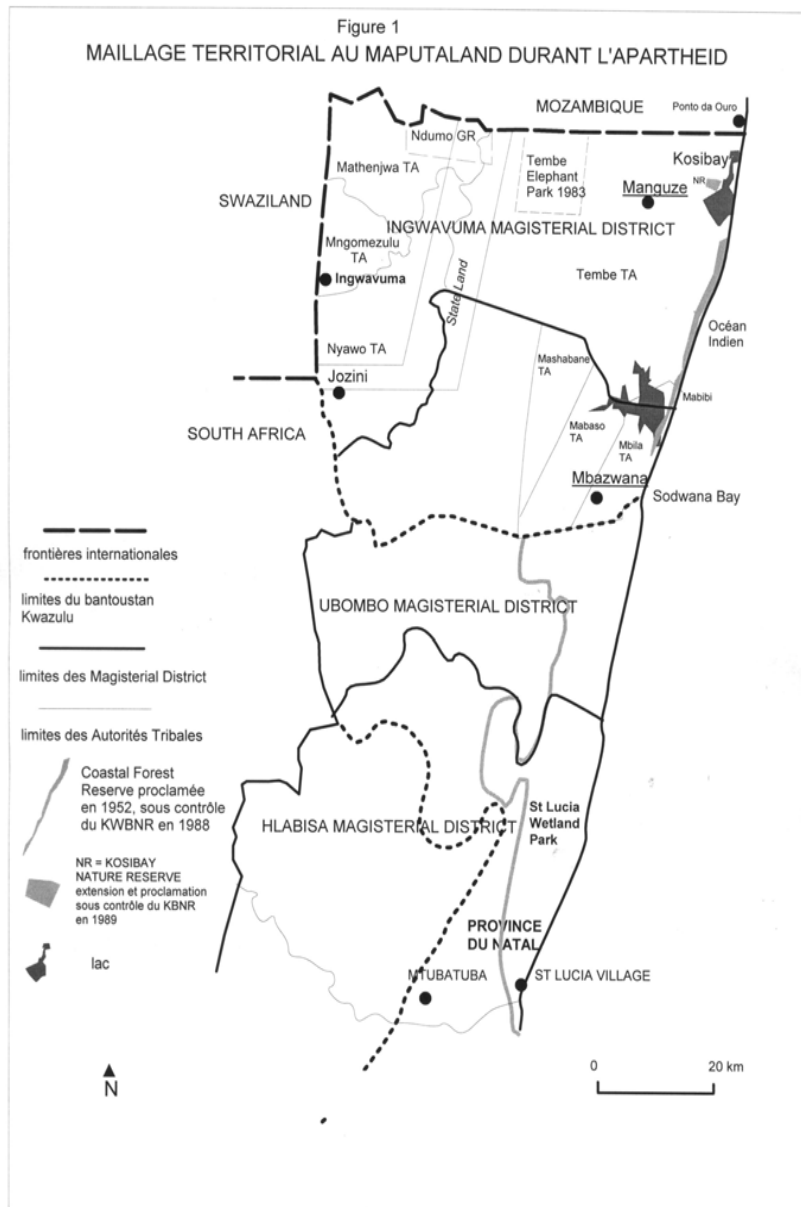
## “Rencontres de l’innovation territoriale”

En effet, alors que les colons augmentaient leur territoire, leur impact sur les zones naturelles et les populations animales fut massif<sup>9</sup>. C'est dans ce contexte que furent proclamées, par un décret de 1897, quatre réserves dans le Zululand, dont trois existent toujours aujourd’hui. Ce furent les premières réserves naturelles du continent et qui, cent ans plus tard, continuent d'exister. Celles-ci avaient des fonctions très précises. En effet, elles servaient à certains de réserves de chasse et permettaient à d'autres de prévenir le risque de contamination virale entre animaux sauvages et bétail.

---

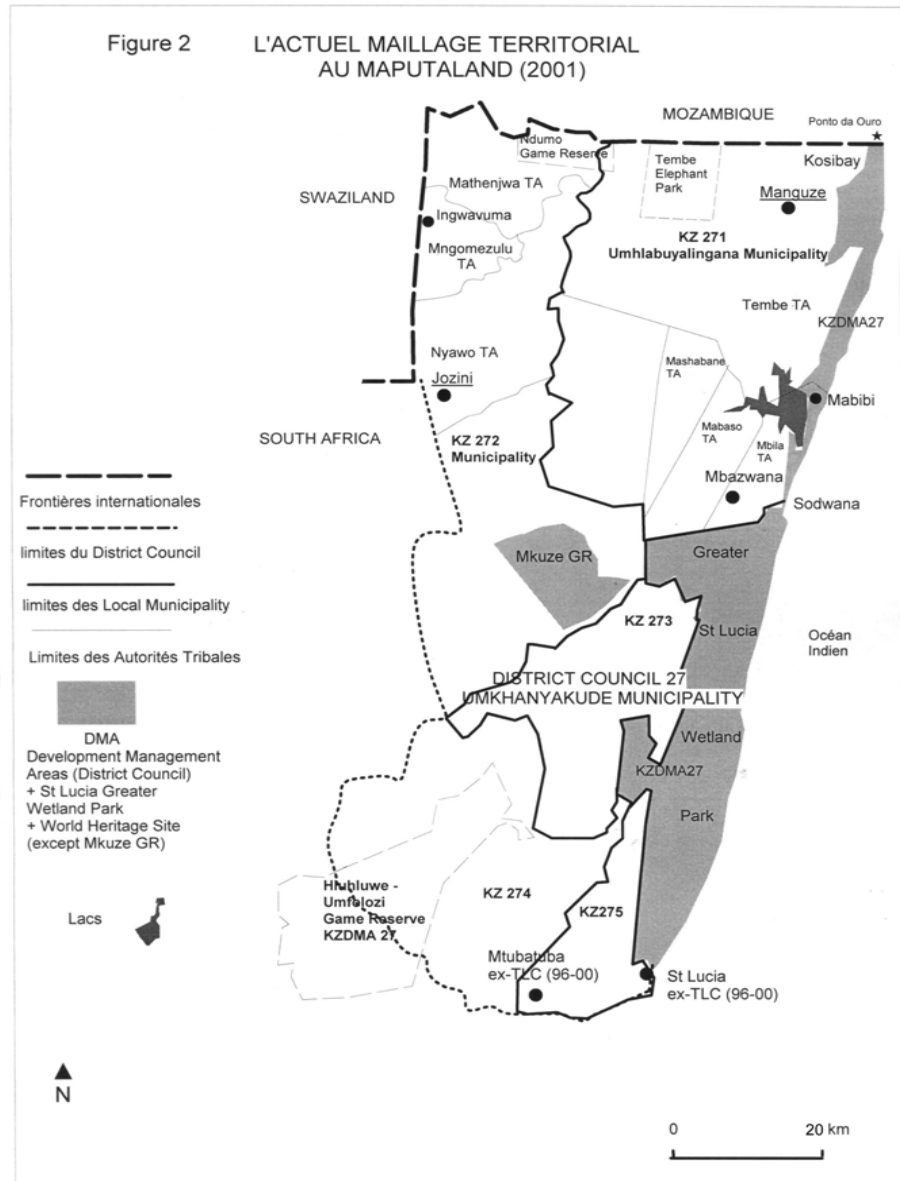
<sup>9</sup> DAVION (Raoul Jeffrey), 1996 et DRAPER (Malcolm), décembre 1998.

“Rencontres de l’innovation territoriale”



Carte : Sylvain GUYOT, IRD - 2001

Sources : Local Government KZN, Demarcation Board



Carte : Sylvain GUYOT, IRD - 2001

Sources : Local Government KZN, Demarcation Board

*La politique officielle de ségrégation étendue aux espaces naturels*

Après avoir permis aux populations de rester dans l’enceinte des réserves naturelles dès lors qu’elles ne portaient une quelconque atteinte à la nature environnante, l’administration du Natal exclut dans les années 1930 toutes les populations noires des aires protégées<sup>10</sup>, et la nouvelle organisation ignora dès lors totalement les populations locales. La logique d’apartheid a donc été étendue aux rapports entre Homme et Nature par cette ségrégation. Pour justifier l’exclusion officielle des populations vivant à l’intérieur des zones protégées, l’argument utilisé était que les "tribus bantous exterminaient toute forme de vie sauvage dans leur voisinage" et que leur activité étaient aussi "la plus destructrice sur les forêts" <sup>11</sup>.

De plus, les zones protégées les plus importantes se trouvent au nord-est du Natal (**figure 1**), à proximité des régions de fortes densités de population. Cela a développé une image fortement négative de la protection de la nature dans les zones rurales<sup>12</sup>. Pour de nombreux Sud-Africains, le fait que certains conservateurs semblent plus touchés par la protection du rhinocéros noir que par le taux de mortalité infantile des "homelands" implique que les préoccupations environnementales ne sont que le fait de la classe moyenne blanche.

*La création du Natal Parks Board en 1947*

En 1910, une des lois issues de l’Union d’Afrique du Sud confia la responsabilité de la conservation de la nature aux gouvernements provinciaux. Mais le comité exécutif de la province du Natal décida à la fin des années 1940 de créer un organisme séparé pour la conservation dans la province. Le *Natal Parks Board* (NPB) fut ainsi établi par le décret provincial n° 35 de 1947 sous le nom officiel de *Natal Parks Game and Fish Preservation Board* <sup>13</sup>. Dès sa création, sa mission fut "d’assister les groupes privés et publics pour assurer l’utilisation raisonnée de la biosphère" <sup>14</sup>. Et ce fut l’ordonnance de conservation de la nature n° 15 de 1974 qui définit véritablement sa tâche, à savoir la gestion de la faune et de la flore à l’intérieur des aires protégées provinciales, mais aussi à l’extérieur de celles-ci, ce qui amplifia les rapports houleux entre populations locales et conservationnistes.

**1.1.2. L’apartheid : du Natal au KwaZulu-Natal 1948-1994**

*L’avant bantoustan : le renforcement de la conservation  
par le Natal Parks Board (1948-1972)*

L’absence de concertation entre l’administration du NPB et les locaux va se révéler avec la proclamation, en 1952, de deux réserves naturelles sur le littoral : la *Kosi Bay Nature Reserve* (près du lac Nhlange) et la *Coastal Forest Reserve* (de Sodwana au nord de Mabibi, **cf. figure 1**).

Les espaces non-protégés au nord de *St Lucia Park* et à l’est de *St Lucia Game Reserve* (**figure 1**) ont eux aussi fait l’objet de nouvelles appropriations, au niveau national. Ces espaces étant majoritairement des forêts ou des prairies, ils sont devenus des forêts d’Etat (*Cape Vidal State Forest*, *Eastern Shores State Forest*), gérées au niveau provincial, par le NPB. Cela entraîna, entre 1956 et 1964, l’expulsion de 5000 personnes vivant dans les *Eastern Shores*. Ainsi, à St Lucia, les années 1955-1980 permettent à des Blancs de vivre sans avoir à partager l’espace avec des autochtones soigneusement expropriés auparavant

<sup>10</sup> BALLARD (Richard), 1994, p. 19.

<sup>11</sup> *ibid.*, p. 60.

<sup>12</sup> DAVION (Raoul Jeffrey), 1996, *op. cit.*, p. 1

<sup>13</sup> BALLARD, *op. cit.*, p. 29

<sup>14</sup> DAVION, *op. cit.*, p. 102.



## “Rencontres de l’innovation territoriale”

Au début des années 1970<sup>15</sup>, la politique des bantoustans va répartir le Maputaland entre la province blanche du Natal et le bantoustan noir du KwaZulu, ce qui va impliquer l’existence de deux organismes de conservation distincts.

### *"L’effet bantoustan" : deux territoires (figure 1)*

En 1972, Pretoria met en place la politique du "Grand Apartheid" consistant en la création de bantoustans indépendants (Transkei, BOP...) et de bantoustans autonomes, plus dépendants de Pretoria. C’est le cas du bantoustan KwaZulu. Cette création est ambiguë car elle crédibilise l’idée d’un territoire autonome zoulou, idée longtemps défendue par les rois, chefs et leaders zulu. Cela fit que Mangosuthu Buthelezi<sup>16</sup> concevait ce bantoustan de manière positive, se voyant conférer tous les pouvoirs au sein de ce territoire. Mais en fait de territoire, il s’agit de parcelles émiettées ; le Maputaland étant l’un "des plus gros morceaux d’un seul tenant" en comprenant l’ensemble de l’*Ingwavuma Magisterial District* et la moitié de celui d’Ubombo. Le *State Land* de la rivière Pongola reste officiellement géré par Pretoria et les deux réserves naturelles de Ndumo et Kosi Bay par le NPB.

### *"L’effet bantoustan" : deux organismes de conservation*

Dans une déclaration sur la réserve de Kosi Bay en 1981, Buthelezi avertit que “ l’attitude du *Natal Parks Board* envers les Noirs et ses manœuvres de conservation le forçaient à conclure que la seule solution pour le KwaZulu était de prendre en charge toutes les réserves du Zululand ”. Et l’année suivante fut créé le *KwaZulu Bureau of Natural Resources* dont l’objectif principal fut la conservation de la nature dans le district d’Ingwavuma, comme un affront au gouvernement de Pretoria, qui avait quelques années auparavant essayé de se débarrasser de ce territoire encombrant marquant la frontière avec le Mozambique alors en guerre civile, en le donnant au Swaziland<sup>17</sup>.

Le but déclaré du *KwaZulu Bureau of Natural Resources* (KBNR) fut donc d’examiner les moyens avec lesquels les ressources naturelles du KwaZulu pouvaient être utilisées pour le meilleur avantage des populations tout en retenant des objectifs de conservation<sup>18</sup>.

On peut croire à cette version de la création du service de conservation de la nature du KwaZulu comme l’élévation d’une protestation contre la tradition coloniale du Natal Parks Board, mais on ne doit pas pour autant en oublier qu’il fut créé avec la bénédiction du gouvernement nationaliste d’apartheid au travers du département de l’aide au développement, et son budget était très faible<sup>19</sup>.

La volonté du gouvernement du KwaZulu de s’approprier la "conservation" ne s’arrête pas là. Il souhaite aussi proclamer ses propres réserves naturelles. C’est le cas en 1983 avec le *Tembe Elephant Park*. En 1984, la *Ndumo Game Reserve* passe sous le contrôle du KBNR. Et c’est en 1987-1988 que se décide l’extension très conflictuelle de la réserve naturelle de Kosi Bay. Quelles solutions va apporter la nouvelle ère politique démocratique amorcée en 1994 ?

## **1.2. Les mutations post-apartheid 1994-2001**

### **1.2.1. Fusion et changement de philosophie des organisations de conservation**

<sup>15</sup> Dite politique du “Grand apartheid”.

<sup>16</sup> Le leader de l’IFP et anciennement à la tête du bantoustan du KwaZulu.

<sup>17</sup> SPP REPORTS, 1983

<sup>18</sup> INNFIELD (M. M.), 1986 b, p. 16-17.

<sup>19</sup> DRAPER (Malcolm), décembre 1998, op. cit., p. 818-819 et BALLARD (Richard), 1994, op. cité, p. 44.

## “Rencontres de l’innovation territoriale”

Le concept d’aire protégée a dû être réévalué au cours des deux dernières décennies, en menant un véritable effort pour lier la conservation de la nature et le développement des populations. Le principe est que les populations locales sont le facteur décisif dans le succès ou l’échec des politiques de conservation de la nature<sup>20</sup>.

### *La fusion des deux organisations de protection des espaces naturels*

Ainsi, en 1998, après de longues négociations qui reflétaient bien les tensions entre NPB et *KwaZulu Directorate of Nature Conservation*<sup>21</sup> (KDNC, nouveau nom du KBNR) dues à leur histoire de développement séparé, les deux agences fusionnèrent pour devenir le *KwaZulu-Natal Nature Conservation Service*. Cette nouvelle autorité, créée par le *KwaZulu-Natal Nature Conservation Act* de 1997, est responsable devant la législature provinciale et le ministre de l’environnement. Elle est donc semi-gouvernementale, ce qui lui permet de retenir son propre revenu et d’utiliser ses finances comme bon lui semble.

Une des innovations majeures de cette période est aussi la création en 1993 des centres d’éducation environnementale dans les zones rurales. Du personnel du KDNC est ainsi chargé de s’adresser directement aux populations locales en les éduquant sur la nature et la manière dont ils peuvent s’en servir de manière durable. Cela permet d’initier une relation de proximité et de confiance entre les populations voisines des parcs et le service de conservation de la nature.

### *Un nouveau sens au mot "conservation"*

En 1980, l’Union Internationale de Conservation de la Nature et des Ressources Naturelles (IUCN) publia sa "Stratégie de Conservation Mondiale". Le mot de conservation y était radicalement redéfini comme "la gestion de l’utilisation de la biosphère par l’homme afin de produire un bénéfice durable à la génération présente tout en maintenant son potentiel pour répondre aux besoins et aux aspirations des générations futures".

Le nouvel organisme provincial de conservation de la nature s’adapta à ce changement de conception. De ce point de vue, le nouveau nom de l’organisme est fortement représentatif. En effet, en novembre 2000, on le dénomma "*KZN-Wildlife*", et pour être plus exact "*Ezemvelo-KZN-Wildlife*". En effet, "*Ezemvelo*" est un mot zulu désignant l’environnement ou la nature. Ce nouveau nom symbolise donc parfaitement la province du KwaZulu-Natal, alliant et entremêlant deux histoires et deux identités, anglaise et zoulou. Ce nom tente de les réunir en effaçant le passé "colonialiste" du NPB et en calquant l’organisation sur la réalité de sa population.

### *"Local boards" et "community levy" : une nouvelle relation entre parcs et communautés*

Afin de changer concrètement la relation entre parcs et communautés, et pour que ces dernières bénéficient véritablement des aires protégées et prennent conscience de leur valeur, le "*KwaZulu-Natal Nature Conservation Management Act*" n° 9 de 1997 établit le système des "*local boards*" concernant une aire protégée ou un groupe d’aires protégées. Ce système est une innovation en Afrique du Sud, et même sur le continent africain ; il peut en effet "donner l’opportunité de mieux harmoniser la relation entre les parcs et les communautés et cela peut permettre de donner aux communautés accès à un bénéfice optimal du parc"<sup>22</sup>. Ces assemblées visent à représenter tous les intérêts présents autour des aires protégées, en comprenant des membres d’autorités traditionnelles, des agriculteurs, des organisations touristiques ou commerciales, des conseils municipaux ou de district, des groupes environnementaux, donc tous les représentants d’intérêts spécifiques d’un secteur défini. L’objectif concret de ce système est de promouvoir la prise de décision au niveau local concernant la gestion de la conservation de la nature à l’intérieur des aires protégées et de discuter des

<sup>20</sup> DAVION (Raoul Jeffrey), 1996, op. cit., p. 9

<sup>21</sup> Le KDNC est le nouveau nom du KBNR depuis 1994.

<sup>22</sup> Msongi Tembe, chef induna à Manguzi de l’autorité traditionnelle de Tembe communication personnelle, traduction.

activités ayant lieu dans et autour des aires protégées. Le pouvoir de cette assemblée est de mettre au point un plan de gestion concernant l’aire protégée en question ; les décisions prises par ce groupe devant tout de même être acceptées par le *KZN-Wildlife*.

Le *KZN-Wildlife* essaie aussi de faire bénéficier concrètement les communautés de leur proximité avec une aire protégée. Ils reprennent ainsi l’idée du KBNR, avec laquelle chaque parc donnait 25% de ses revenus aux autorités traditionnelles voisines. En effet, depuis le premier février 1998, chaque visiteur du parc doit payer une certaine somme d’argent, accumulé dans un trust. Cet argent servira à développer des projets communautaires autour des parcs, comme des infrastructures touristiques ou tout simplement des projets de développement local. Ainsi, et pour ne citer qu’un exemple, en octobre 2000, 125.000 rands furent donnés à la communauté de Khula pour l’établissement d’un site sur l’héritage zulu au village de Khula au nord de Dukuduku.

De manière concomitante et avec des objectifs similaires (donc concurrentiels ?), une réelle structure de gouvernement local se met en place.

### 1.2.2. Mise en place d’un maillage de gouvernement local

*De la transition au redécoupage, l’exemple de St Lucia : 1996-2000*

Suite aux élections démocratiques de 1994, les priorités nationales relatives au développement changent radicalement. Le *Reconstruction and Development Program* (RDP) admet enfin que le partage équitable et la prospérité doivent exister pour tous et spécialement dans les zones rurales sous-développées, caractéristiques du Maputaland. La politique des bantoustans est officiellement abandonnée. Il faut donc redéfinir tous les découpages d’Afrique du Sud aux niveaux provincial, régional et local, ce travail étant confié au *Demarcation Board*.

La plupart des aires municipales ont été modifiées. Les villes moyennes et grandes tendent à réunir des zones Noires économiquement défavorisées et des zones Blanches favorisées. Pour les petites villes et encore plus pour St Lucia qui est un village enclave, les changements ont été moins marqués. St Lucia est en 1995 un *Transitional Local Council* (TLC), le n°52, et va conserver strictement ses limites anciennes. Les habitants de St Lucia ont été les premiers à se féliciter de cette mesure, car ils n’étaient ainsi pas encore contraints à "partager" (en particulier avec la communauté du village de Khula, distante de deux kilomètres sur la route de Mtubatuba). St Lucia reste fidèle à son esprit conservateur, son maire Arrie Viviers étant sympathisant du *Conservative Party*, parti d’extrême droite, dont l’AWB (*Afrikaner Weerstandsbeweging*) d’Eugène Terreblanche constitua pendant longtemps le bras armé.

En l’an 2000 est apparu un nouveau découpage du territoire, les conseils régionaux étant séparés en plusieurs districts et des municipalités étant mises en place au niveau local (**figure 2**). St Lucia est ainsi rattachée à Dukuduku South et à Monzi, elle est donc maintenant amenée à jouer le jeu de la nouvelle Afrique du Sud, c’est à dire de la nouvelle équité territoriale. St Lucia sort donc de son statut d’enclave et doit désormais intégrer la réalité de son territoire avoisinant. Ce redécoupage n’enthousiasme pas non plus les chefs traditionnels au Maputaland, territoire aux mains de l’IFP, officiellement favorable à ces derniers. En effet, les amakhosi<sup>23</sup> voient d’un mauvais œil l’établissement d’un nouveau pouvoir local, qui pourrait leur faire une concurrence directe.

### 1.2.3. Initiative nationale, reconnaissance internationale

---

<sup>23</sup> Les amakhosi (sing. : inkhosi) sont les chefs traditionnels zoulous, chacun en charge d’une communauté et d’un territoire défini. Ils sont secondés par des indunas, en charge d’arrondissements de taille et d’importance variables.

En l’an 2000 la *Kosi Bay Nature Reserve* et la *Coastal Forest Reserve* sont réunies aux réserves de St Lucia et de Mkuze pour former le *Greater Saint Lucia Wetlands Park* (GSLWP), reconnu Patrimoine Mondial de l’Unesco en 1998. Ce nouveau parc est cogéré (pour les aspects relatifs à la conservation et au tourisme) par le *KZN-Wildlife*, la *Lubombo Spatial Development Initiative* (LSDI)<sup>24</sup> et le ministère provincial du tourisme<sup>25</sup>. La LSDI est financée par le gouvernement national pour améliorer les infrastructures routières entre St Lucia et le Mozambique et pour développer des initiatives privées de développement éco-touristique en rapport avec le nouveau grand parc, favorisant ainsi l’émergence d’un corridor environnemental et touristique.

Nous pouvons donc noter une réelle profusion d’institutions en charge de la nature et de sa gestion, ce qui nous autorise à nous demander quelle est leur capacité à gérer des conflits persistants en relation avec les espaces naturels protégés au Maputaland ?

## **2. Conflits spatiaux et stratégies d’acteurs entre gestion environnementale et développement touristique et communautaire : de Dukuduku à Mbangweni**

Les deux études de cas qui vont suivre se veulent une illustration différenciée des conflits fonciers existant au Maputaland. La "saga" des squatters de la forêt de Dukuduku identifie un conflit opposant occupants illégaux et préservation d’une forêt naturelle d’Etat. L’histoire du corridor de Mbangweni met en relief une réclamation foncière d’occupants ancestraux et légaux d’une terre sur une partie de la *Ndumo Game Reserve*. Les modalités de résolution de ces deux conflits sont sensiblement différentes et montrent le poids de l’héritage d’apartheid ainsi que les différents rapports entre pouvoirs centraux et locaux relatifs à l’espace.

### **2.1. De l’occupation illégale : les squatters de la forêt de Dukuduku (St Lucia)**

Les environs de Dukuduku (**figure 3**) étaient durant l’apartheid intégrés à la province blanche du Natal. Aucun endroit n’était donc prévu pour l’habitat de communautés noires. Et ce fut dans les années 1950 que furent expulsées les dernières populations noires des *Eastern Shores* et de certaines parties du parc de *St Lucia*.

#### **2.1.1. Genèse et enjeux du conflit**

Le début des années 1980 confirme St Lucia dans sa vocation de destination touristique, et donc comme pôle potentiel de création d’emplois. D’autre part, les prospections minières ont débuté dans les *Eastern Shores* et de nombreuses rumeurs commencent à courir dans les communautés sur les immenses potentialités de création d’emploi liées à la mine. La situation de la forêt d’Etat du sud de Dukuduku prend donc une importance toute particulière, en étant située entre *St Lucia Village* et les grandes exploitations agricoles de Monzi. Dans les années 1983-1984 commencent donc à s’y installer des habitants venus du bantoustan voisin et des immigrés du Mozambique, fuyant la guerre civile. Toutefois, la diversité écologique de la forêt va commencer à être atteinte par ce nouveau peuplement. Le DWAF décide alors en 1988 d’expulser ces personnes, et de les reloger plus au nord, à proximité de la route Mtubatuba-St Lucia. Des logements sommaires et une adduction d’eau potable et d’électricité sont ainsi mis en place ; c’est la naissance du village de Khula. Cependant, certains habitants de la forêt de Dukuduku refuseront de la quitter et de rallier ce village.

#### **2.1.2. Tentatives de résolution et division des communautés**

<sup>24</sup> Andrew Zaloumis, manager du LSDI est aussi *acting CEO* (Chief Executive Officer) du GSLWP.

<sup>25</sup> Government Notice 4477 of 2000, Government Gazette No 21778, vol. 425, Pretoria, 24 Novembre 2000.

## “Rencontres de l’innovation territoriale”

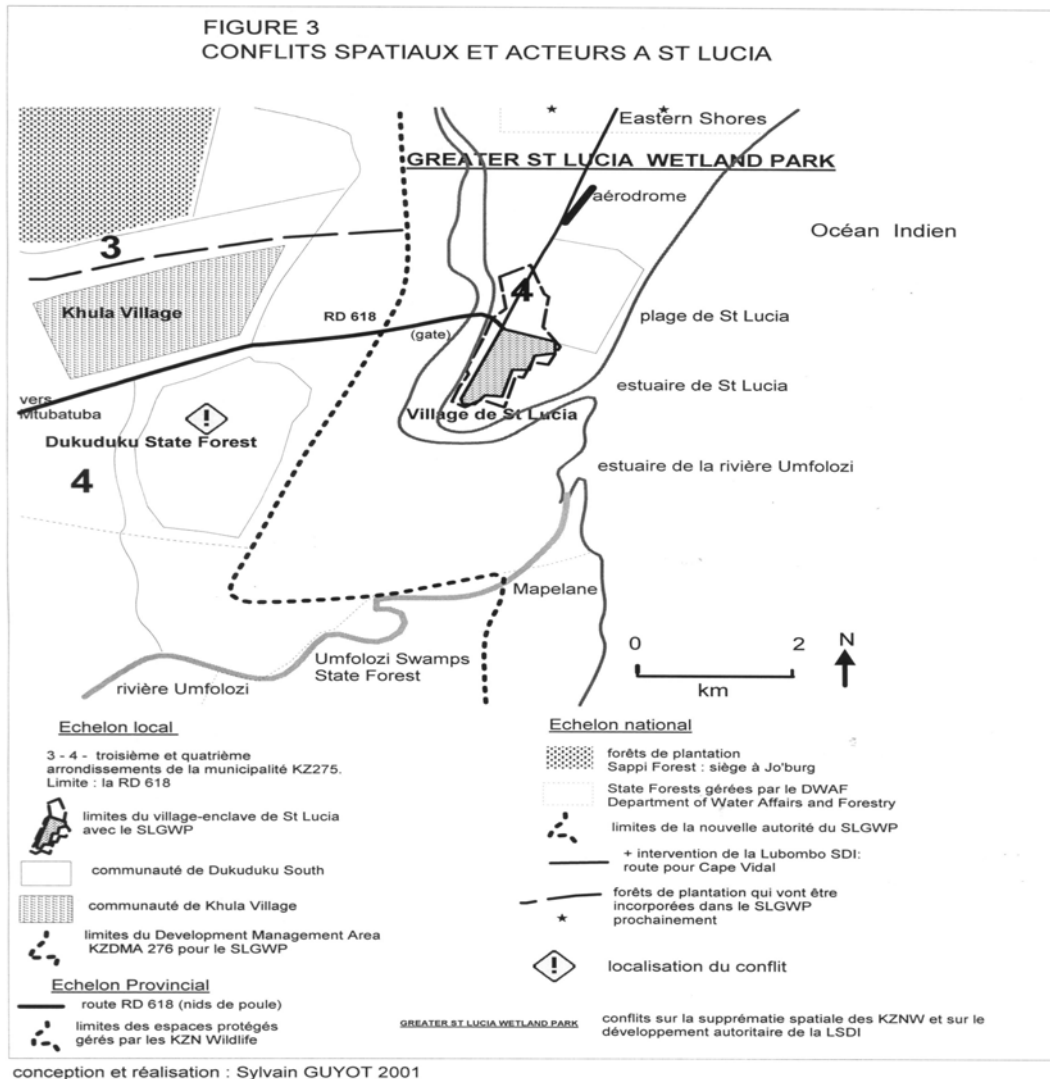
Le départ d’une grande partie de la population entraîne l’arrivée de nouveaux “squatters” au début des années 1990, attirés, entre autre, par le projet d’ouverture d’une mine de titane dans les *Eastern Shores*. Dans le même temps, la gestion de la forêt passe de la DWAF au *Natal Parks Board*. L’apartheid étant terminé, l’expulsion pure et simple de ces populations serait extrêmement mal perçue. Les relations entre les NPB et les membres de la communauté sont extrêmement tendues. Dans le même temps, un conflit sérieux se noue entre les deux communautés au nord et au sud de la route, la communauté du village de Khula réclamant la priorité d’accès à d’éventuelles créations d’emplois à St Lucia.

Le sud de Dukuduku acquiert une réputation de plus en plus détestable, apparaissant comme une zone de non-droit, comme la cachette de tous les criminels opérant à St Lucia et dans les environs. Cela inquiète certains développeurs touristiques à St Lucia qui font pression sur les *Natal Parks Board* pour que ces personnes soient expulsés manu militari. Au même moment une demande est effectuée auprès de l’UNESCO pour promulguer le GSLWP patrimoine mondial de l’humanité. Dukuduku aurait normalement du faire partie de ce grand parc, mais il a été décidé d’exclure cette forêt des limites retenues car elle aurait pu entraîner l’échec de cette reconnaissance internationale<sup>26</sup>.

En 1999, la délégation de la gestion de la forêt aux *KwaZulu-Natal Nature Conservation Service* (ancien nom du *KZN-Wildlife*) prend donc fin. Le DWAF recouvre donc sa responsabilité juridique sur la forêt. Une nouvelle proposition de relogement est annoncée, et deux grandes fermes, pour un coût total de 11 millions de Rands seront construites à Monzi pour accueillir les populations relogées dans une sorte de “d’agrivillage”. Par conséquent, la communauté est divisée, certains souhaitant accepter la proposition du gouvernement, et d’autres la refusant catégoriquement.

---

<sup>26</sup> Entretien avec Roger Porter, responsable des traités internationaux au sein du KZNW.



En 2001, une majorité d’illégaux refuse toujours de partir. Nombre d’entre eux invoquent, le potentiel de création d’emplois de la LSDI et la meilleure fertilité de la terre dans la forêt. Mais même s’ils sont plus de 3000 (même 4000 selon le Demarcation Board), leur principal problème est de n’être pas officiellement reconnus. Pourtant ils ont été inscrits sur les listes électorales pour les élections municipales du 5 décembre 2000<sup>27</sup>.

### 2.1.3. La récupération du conflit par le local contre le national : des enjeux électoraux

Les nouvelles politiques locales ne sont pas restés indifférents à cette manne électorale et ont pris fait et cause pour les illégaux. De ce fait, ils s’interposent dans le règlement du conflit, qui ne devrait en principe concerner que le gouvernement. Mr Mdaka, senior de l’IFP, et ancien maire de Mtubatuba de 1995 à 2000, est très critique face à cette récupération politique, et est convaincu que "la destruction environnementale constituée par le pillage de cette forêt, pourrait nuire à la fréquentation touristique". Mais cette opinion n’est pas partagée par tous et certains développeurs touristiques de St Lucia déclarent même qu’il faudrait plutôt intégrer la communauté dans les développements touristiques en cours.

<sup>27</sup> Entretien avec le conseiller municipal de St Lucia, M. Mbatha.

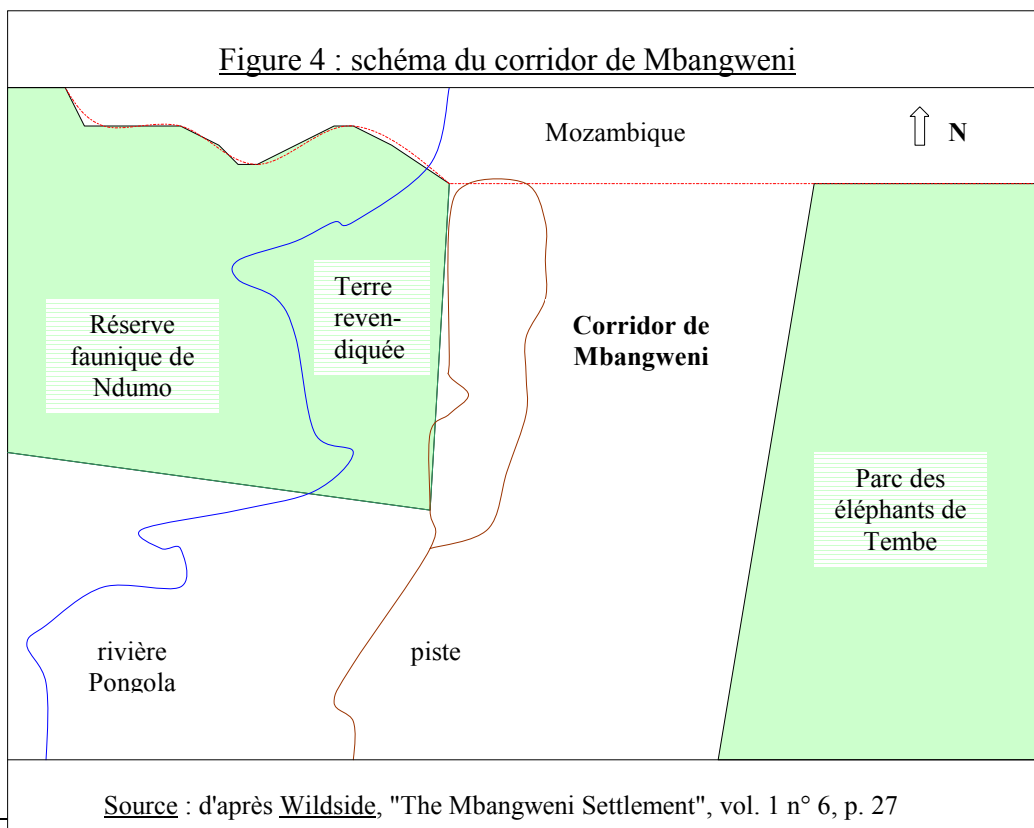
Ce conflit, avant tout lié à la destruction d’un patrimoine naturel<sup>28</sup>, s’impose maintenant comme un conflit entre l’échelon national (ANC), totalement impliqué dans sa stratégie de développement éco-touristique faisant toujours aussi peu de place aux communautés “non officielles”, et le nouvel échelon local (IFP), une manière de plus de protester devant le peu de place accordé au local dans ce grand projet de LSDI-GSLWP.

Dernièrement, en mai 2001, le ministre national des Eaux et Forêts, Ronnie Kasrils, a inauguré les fermes de relogement destinées aux squatters de Dukuduku, annonçant dans le même temps que des forêts de plantation proches du grand parc seront incorporées dans le Patrimoine Mondial du *Greater Saint Lucia Wetlands Park*. Cela dévoile bien toutes les contradictions liées à la gestion de la nature dans la province, quand on sait qu’il faudra environ une génération pour que ces forêts retrouvent leur aspect naturel, et que d’autres communautés traditionnelles vivent à l’intérieur du Patrimoine Mondial, comme celles de Nkovukeni et KwaDapha, près de Kosi Bay. Celles-ci semblent aussi dégrader leur environnement<sup>29</sup> mais ont le "privilège" d’y être établies depuis longtemps et de ne pas en avoir été délogées. Ainsi, nous pouvons nous demander si reconnaître un site Patrimoine Mondial n’est pas aussi accepter son occupation traditionnelle et ancestrale par l’homme ?

Le corridor de Mbangweni, aux marges de ces projets nationaux et internationaux, montre une autre forme de partenariat entre conservationnistes et communautés.

## **2.2. La résolution de la revendication foncière du corridor de Mbangweni à Ndumo**

Dans la province, chaque réserve naturelle fait l’objet d’une revendication foncière sur les aires naturelles, et les parcs de Tembe et de Ndumo n’échappent pas à cette généralité en faisant l’objet de trois revendications distinctes. Mais la réserve de Ndumo présente une originalité, puisque l’une des réclamations, celle de la communauté de Mbangweni a abouti le 19 novembre 2000. A cette date, la communauté s’est vue donner la propriété d’une partie de la réserve de Ndumo, ce qui a causé une vive réaction de l’opinion publique.



<sup>28</sup> Il faut relativiser cela quand on songe aux nombreux hectares de forêt naturelle qui ont été convertis en forêt de plantation par le DWAF, en particulier au nord de la forêt de Dukuduku South.

<sup>29</sup> entretien avec Scotti Kyle.

Comme le montre la **figure 4**, les parcs de Ndumo et de Tembe sont séparés par le corridor de Mbangweni habité par une communauté (nous l'appellerons donc ici la communauté de Mbangweni), sous la juridiction de l'autorité traditionnelle de Tembe et constituée d'environ 1.500 personnes (114 foyers) qui revendiquaient la perte de leurs droits sur leurs terres entre 1940 et 1960, suite à la proclamation de la réserve faunique de Ndumo en 1924.

Cette revendication était apparue une première fois en 1998 et était prête à aboutir. Mais la publication d'un accord visant à donner la propriété de dix hectares de la réserve à l'autorité de Tembe déclencha de vives protestations dans la province<sup>30</sup>. La demande fut ensuite rejetée pour lacunes dans le dossier d'instruction, ce qui avait à l'époque entraîné d'importants troubles dans la région. Ainsi, une centaine de personnes furent arrêtées après avoir saccagé les barrières du parc. Cela nous permet de bien mesurer la sensibilité d'un problème tel que la restitution de terres aux communautés dépossédées sous l'apartheid et la difficulté de le résoudre en contentant à la fois l'opinion publique et les populations.

### 2.2.2. Réapparition de la revendication foncière en 2000

Ce fut en septembre 2000 que la demande de la communauté de Mbangweni prit une nouvelle tournure. En effet, les propositions de Thabi Shange - la commissaire chargée des revendications foncières au KwaZulu-Natal - concernant cette revendication furent révélées par la presse avant d'avoir été officiellement rendues publiques. Cela lança une nouvelle polémique concernant la manière de gérer les revendications foncières, déchaînant l'indignation des défenseurs de l'environnement et des développeurs touristiques de la région du Maputaland. La WESSA menaça même de déposer plainte contre la commissaire et contre le *KZN-Wildlife* après avoir relevé de nombreuses irrégularités dans la manière de gérer cette revendication et le non-respect des conditions légales d'une telle procédure. En effet, l'EIA<sup>31</sup> (*Environmental Impact Assessment*) qui aurait dû être lancée dès que la gestion de la réserve était susceptible de changer, ne le fut que le 18 octobre 2000. De même, la réserve de Ndumo est un site Ramsar<sup>32</sup>, ce qui aurait dû obliger le KZN-Wildlife à avertir l'IUCN de la revendication foncière dont faisait l'objet la réserve, ce qui ne fut fait que très tardivement.

Ce fut en définitive le 19 novembre 2000 que fut scellée la fin de cette revendication foncière au travers des deux mémorandums "d'accord" et "de compréhension mutuels" qui reconnaissent que la communauté de Mbangweni fut dépossédée de ses droits durant l'apartheid et lui donnent donc de ce fait la propriété de 1.262 hectares du sud-est de la réserve de Ndumo et un dédommagement financier. Les autorités du KZN-Wildlife se félicitent de l'issue trouvée à ce conflit, définissant l'accord comme "l'une des percées les plus progressives et innovantes dans la délicate procédure des revendications foncières", et elles voient en ces mémorandums le modèle qui pourrait servir à la résolution d'autres conflits et faire bénéficier les communautés de la province. Mais les termes de "l'accord" peuvent nous faire douter des réels bénéfices que la communauté pourrait en retirer, comme nous l'explique Laurence Munro, le responsable du respect de la loi au sein de la réserve de Ndumo :

"Cette terre leur appartient, mais ils ne seront pas autorisés à entrer dans la réserve, à y construire des habitations, à y planter quoi que ce soit, à y apporter du bétail ou à y pêcher. La

<sup>30</sup> Par opinion publique, il faut ici entendre les groupes de pression environnementaux tels que la *Wildlife and Environment Society of Southern Africa* (WESSA), à majorité blanche.

<sup>31</sup> Un EIA (environmental impact assessment) vise à assister ceux qui prennent des décisions avec des lignes de conduite pour achever une utilisation durable de l'environnement. C'est une procédure visant à collecter et à évaluer des informations environnementales, pour fournir des arguments suffisants pour évaluer les effets sur l'environnement et préférer un projet à un autre. (MAGI, 1999, op. cit., p. 451).

<sup>32</sup> Un site Ramsar est un site reconnu par l'IUCN pour ses zones humides d'une importance internationale.



## “Rencontres de l’innovation territoriale”

seule chose qu’ils puissent faire pour en retirer un bénéfice est d’y faire venir une entreprise privée pour qu’elle y établisse une infrastructure touristique. Si des chasseurs professionnels veulent venir, la communauté recevra des bénéfices d’une telle activité, mais elle ne peut pas s’y établir ou cultiver cet endroit. La clôture ne bougera pas et [le KZN-Wildlife] continuer[a] de gérer cette zone”.

De plus, cette zone se situe dans la plaine de la rivière Pongola, et est inondée une grande partie de l’année suite aux lâchés d’eau du barrage de Jozini. Etant de plus situé dans un méandre, le seul accès possible jusqu’à cette zone serait de la réserve de Tembe. On peut donc comprendre la portée de cet accord, comme un préambule pour le KZNW de l’établissement effectif d’un lien entre les deux réserves de Ndumo et Tembe que l’organisation recherchait depuis de nombreuses années.

### *Les revendications foncières comme créatrices de développement local.*

Ce nouveau processus de restitution des terres traditionnelles permet aux populations zoulous de "réacquérir" leur patrimoine, de prendre conscience de sa valeur et de tenter d’initier un développement local à partir de ces ressources naturelles. Ainsi, 30 kilomètres à l’ouest de Ndumo, l’autorité traditionnelle de Mathenjwa a lancé un projet d’aire de conservation communautaire, à savoir celui d’*Usuthu Gorge*, dans les montagnes de Lebombo, à la frontière entre Afrique du Sud, Swaziland et Mozambique. Ce parc communautaire est très important car il est le premier parc créé et géré par la communauté, ses bénéfices lui revenant donc directement. Et pour le KZN-Wildlife, la mise en place d’une réserve communautaire comme celle-ci aurait d’autres bénéfices, à savoir à la fois celui de mieux faire comprendre en quoi consiste la conservation de l’environnement aux communautés locales, mais cela permettrait aussi de mettre en place des zones tampons entre les aires protégées et les zones de peuplement. Et des investisseurs privés tels que la compagnie touristique "Vuka Town" saisissent aussi cette occasion pour établir un complexe touristique "haut-de-gamme" aux abords du parc, à Nkonjane. Ce projet, évalué à près de 3 millions de rands, prévoit ainsi d’accueillir 66 touristes dans un ensemble mêlant aventure, culture zoulou, swazi et thonga et visite de réserves naturelles, entre Afrique du Sud, Mozambique et Swaziland.

### *Le projet de "peace-park" du corridor de Futi*

Une des perspectives les plus salués par les environnementalistes dans cette zone concerne le projet de réserve naturelle transfrontalière du corridor de Futi, mis au point par le LSDI, englobant la zone frontière entre Afrique du Sud, Mozambique et Swaziland, et rejoignant les réserves de Ndumo, Tembe, Hlane (Swaziland) et Maputo (Mozambique). En effet, l’objectif premier de cette nouvelle zone de conservation est de rétablir la route de migration des éléphants indigènes entre la réserve des éléphants de Maputo et celle de Tembe. Mais même si ce projet est encore loin d’aboutir, sa réalisation partielle pourrait impulser un important développement local de la zone, comme semble le croire le gouvernement mozambicain qui a déjà donné à l’entreprise touristique américaine Blanchard une concession de 99 ans pour y développer des infrastructures éco-touristiques.

## **Conclusion**

Le patrimoine naturel en Afrique du Sud est éminemment politique, portant en lui une histoire chargée de ségrégation, de "développement séparé" et les germes de conflits potentiels. Le pouvoir de l’apartheid a en effet privé la majorité de la population de son patrimoine naturel. Dans cette "longue marche vers la démocratie", le nouvel objectif de la politique officielle est de faire marche arrière en permettant à cette population de vivre avec son environnement, l’appivoiser, le comprendre et le conserver en sachant l’utiliser de manière durable. Ainsi le KZN-Wildlife essaie désormais de s’adresser directement aux populations zoulous et de se rapprocher de leurs préoccupations en leur

permettant par exemple d’accéder aux ressources des réserves naturelles et d’en recevoir de réels bénéfices. Le gouvernement national, de son côté, met en place une stratégie de développement dirigiste (LSDI) et à vocation internationale. La multiplication de ces agences de développement, souvent peu coordonnées, n’a pas encore réellement commencé à porter ses fruits. Les pratiques restent souvent contradictoires voire absurdes comme nous le montrent les exemples de Dukuduku et de Mbangweni. La multiplication des acteurs et des stratégies de pouvoir représente pour le moment un frein supplémentaire pour le développement du Maputaland qui reste fondamentalement une région pauvre et encore peu fréquentée par le grand tourisme international. Mais l’objectif reste, à terme, d’initier une relation durable de coopération et d’entraide entre parcs et populations voisines.

### Références

- AFRA, 1990, *Maputaland : conservation and removals*, AFRA, Pietermaritzburg, 60 p.
- BALLARD R., 1994, *Unnatural divide: reconciling people and nature in KwaZulu/Natal Conservation Organisation*, maîtrise de géographie, université du Natal, 78 p.
- BRUTON M.N., 1980, *Studies on the ecology of Maputaland*, Rhodes University, Durban, 560 p.
- COCK J., 1991, "Going green at the grassroots, the environment as a political issue" in *Going green, People, politics and the environment in South Africa*, Eddie KOCH & Jacklyn COCK (eds.), Cape Town: Oxford University Press, 1-32,.
- CORD, 1991, "Regaining control" in: *Restoring the Land: Environmental change and post Apartheid South-Africa*, O. Bennet & W. Davies (eds.) - Londres: Panos publication Ltd.
- CSIR, 1993, *Environmental Impact Assessment: Eastern Shores of St Lucia*, Env. Impact Report, 184 p.
- DAVION R.J., 1996, *A contribution to understanding contemporary people-environment dynamics: South African approaches in context.*, PHD: Institute of Natural Resources: Pietermaritzburg, 119 p.
- DRAPER M., 1998, "Zen and the Art of Garden Province Maintenance: the Soft Intimacy of Hard Men in the Wilderness of KwaZulu-Natal, South Africa, 1952-1997", *Journal of Southern African Studies* 24(4), 801-828.
- ERSKINE J., 1990, *Assessment of the Implications with Reference to Environmental and Conservation Management Aspects.* - Pietermaritzburg : Institute of Natural Resources, 28 p.
- FRITZ J-C, 1996. – "L'évolution des politiques de l'environnement en Afrique du Sud. Recomposition territoriale et protection de la nature", *Hérodote* 82/83, 213-233.
- GERVAIS-LAMBONY P., 1997, *L'Afrique du Sud et les États voisins*. Paris : Armand Colin, 244 p
- INNFIELD M.M., 1986 a, *Improving Local Support for African Conservation Areas*, Institute of Natural Resources, Pietermaritzburg, 43 p.
- INNFIELD M.M., 1986 b, *The Viability of establishing Industries in KwaZulu based on Wildlife products from the central Complex*, Institute of Natural Resources, Pietermaritzburg, 299 p.
- KOCH E, 1991, "Rainbow alliances, community struggles around ecological problems", p. 20-32 in *Going green, People, politics and the environment in South Africa*, Eddie KOCH & Jacklyn COCK (eds.), Cape Town: Oxford University Press.
- MAGI L, 1999, "People, recreation, and the environment", p. 441-458 in : *The geography of South Africa in a changing world* : sous la direction de R. Fox et K. Rowntree, Cape Town : Oxford University Press, 490 p.
- MAPHANGA K., 1999, Socio-economic conditions in the Greater Saint Lucia Wetlands Park, Planning division, KZNNCS, 30 p.
- Provincial gazette of KwaZulu-Natal, 3 july 1997, *Local Board for protected areas*, p 1017-1018
- RAMPHELE M., 1991, *Environment and change in post-apartheid South Africa*, Panos, London, 216 p.
- REY B., 2001, *La redéfinition des interfaces des réserves naturelles au KwaZulu-Natal, Afrique du Sud*, Mémoire de Maîtrise, Institut de Géographie Alpine, Grenoble.
- SANDWICH T., 2001, *KwaZulu-Natal Wildlife: Strategic Business Plan*, document interne KZNV, 23 p.
- SPP REPORTS, 1983, *Forced removals in South Africa*, vol. 1: 120 p., vol. 2: 572

“Rencontres de l’innovation territoriale”

VOGEL C. et DRUMMOND J., 1995, Shades of ‘green’ and ‘Brown’: Environmental Issues in South Africa, in *The Geography of change in South Africa*, A. LEMON, Wiley, Wichester, pp. 85-98.